

Carte d'identité, passeport, permis : prédemande, rendez-vous, tarifs, France Identité

Les titres d'identité et le permis se préparent en ligne sur le site officiel de l'Agence nationale des titres sécurisés (nom d'usage « France Titres » depuis 2024). Les démarches officielles sont gratuites ou ne coûtent que le timbre fiscal. Voici le parcours et les pièges.

À qui s'adresse cette fiche ?

Aux particuliers, aux familles, et aux professionnels qui les accompagnent — mairies, France services, points numériques des préfectures, conseillers numériques.

Au sommaire

1. Carte d'identité et passeport : la prédemande
2. Le rendez-vous en mairie
3. Tarifs, photo, justificatifs
4. Validité et voyages
5. Le permis de conduire
6. France Identité et faux sites

1. Carte d'identité et passeport : la prédemande

- La **prédemande en ligne** sur passeport.ants.gouv.fr n'est pas obligatoire, mais elle fait gagner du temps et elle est demandée pour réserver un rendez-vous sur la plateforme nationale.
- À la fin, vous obtenez un **numéro et un QR code** à présenter en mairie. L'agent y rappelle le dossier, vérifie les pièces, relève les empreintes et remet un récépissé avec le numéro de suivi.
- Le motif choisi ne se modifie pas : en cas d'erreur, supprimez la prédemande et refaites-en une.
- Depuis le 16 février 2026, les Français de l'étranger peuvent aussi faire la prédemande avant de passer au consulat.

Version du 19 septembre 2026 · Licence Etalab 2.0 : réutilisation et diffusion libres, avec mention de la source.

Fiche rédigée par l'équipe Certyne (certyne.com), éditeur français de signature électronique. Document informatif : Légifrance, service-public.fr et le site de l'ANTS font foi.

2. Le rendez-vous en mairie

- La demande se dépose dans **n'importe quelle mairie équipée** d'une station d'enregistrement, quel que soit votre domicile. Le titre se retire dans la même mairie, en personne, **dans les 3 mois**, sinon il est détruit.
- La **plateforme nationale de rendez-vous en mairie** (rendezvouspasseport.ants.gouv.fr) recherche des créneaux jusqu'à 30 km. Elle couvre environ 80 % des mairies habilitées ; les autres ont leur propre prise de rendez-vous.
- Le délai moyen pour obtenir un rendez-vous y est publié et mis à jour chaque semaine. La fabrication prend ensuite **plusieurs semaines**, davantage avant l'été.

3. Tarifs, photo, justificatifs

Titre	Coût (timbre fiscal électronique)
Carte d'identité	Gratuite si l'on rend l'ancienne ; 25 € en cas de perte ou de vol
Passeport majeur	86 € en France (96 € à l'étranger)
Passeport mineur	42 € dès 15 ans, 17 € avant 15 ans
Permis de conduire	Gratuit ; 25 € en cas de perte ou de vol

- Le timbre s'achète sur **timbres.impots.gouv.fr** ou chez un buraliste ; un timbre inutilisé se fait rembourser en ligne.
- **Photo** (carte d'identité, passeport) : moins de 6 mois, 35 × 45 mm, tête nue, expression neutre, fond uni clair (pas blanc), prise par un professionnel ou une cabine agréés. C'est vous qui la fournissez en mairie.
- **Justif'Adresse** : service gratuit qui évite le justificatif de domicile, si vous avez un contrat d'électricité ou de gaz à votre nom chez un fournisseur participant. Il ne marche pas pour une personne hébergée.

4. Validité et voyages

- La **carte d'identité au format carte bancaire** est valable **10 ans**, pour les majeurs comme pour les mineurs.
- Les anciennes cartes délivrées à des majeurs entre 2004 et 2013 ont été prolongées de 5 ans, **sans que la date imprimée change** — ce qui peut poser problème à l'étranger.
- **À partir d'août 2031**, les cartes à l'ancien format ne seront plus reconnues pour voyager, même encore valides ; elles resteront utilisables en France.
- Depuis le 31 mars 2025, on peut échanger **gratuitement** une ancienne carte contre le nouveau format, motif « renouvellement pour l'identité numérique », en rendant l'ancienne.

5. Le permis de conduire

- **Toutes les demandes se font en ligne** sur permisdeconduire.ants.gouv.fr : premier permis, perte, vol, permis abîmé, fin de validité, changement d'état civil.
- Pièces : une pièce d'identité, un justificatif de domicile de moins de 6 mois (ou Justif'Adresse), et une photo — soit un **code photo-signature** délivré par une cabine ou un photographe agréés, soit une photo papier envoyée par courrier. Les photos scannées sont refusées.
- **Perte** : déclaration en même temps que la demande en ligne, avec le timbre de 25 €. **Vol** : déclarer d'abord le vol à la police ou à la gendarmerie.
- Depuis le **1er janvier 2024**, on peut passer le permis B et conduire seul à **17 ans**. L'apprentissage anticipé (conduite accompagnée) reste possible dès 15 ans.

6. France Identité et faux sites

- **France Identité** : application officielle, réservée aux personnes de **18 ans** et plus qui ont une carte d'identité au format carte bancaire. Elle permet de se connecter avec FranceConnect, de générer un justificatif d'identité à usage unique, de faire une procuration de vote entièrement en ligne, et d'importer son **permis de conduire numérique**. Depuis juin 2026, elle est acceptée dans tous les aéroports français.
- Un conducteur de 17 ans ne peut donc pas encore importer son permis dans l'application.

Faux sites : des sites payants imitent les démarches officielles et facturent des « frais de service ». Les seuls sites officiels sont ceux de l'ANTS (ants.gouv.fr) et service-public ; la prédemande et la demande de permis y sont gratuites, seul le timbre fiscal est payant. En cas de problème : SignalConso.



Liste de contrôle

- ☐ J'ai fait ma prédemande sur le site officiel, et noté le numéro.
- ☐ J'ai acheté le timbre fiscal sur timbres.impots.gouv.fr si nécessaire.
- ☐ Ma photo a moins de 6 mois et respecte les normes.
- ☐ J'ai vérifié si ma carte d'identité me permet encore de voyager (ancienne carte, 2031).
- ☐ Pour le permis, j'ai un code photo-signature d'une cabine ou d'un photographe agréés.
- ☐ Je n'ai payé aucun « frais de service » à un site privé.

Sources et pour aller plus loin

- Service-public, carte d'identité : [F1341](#) · passeport : [F14929](#) · photo : [F10619](#)
- ANTS, prédemande en ligne : passeport.ants.gouv.fr · rendez-vous : rendezvouspasseport.ants.gouv.fr · permis, pièces du dossier : permisdeconduire.ants.gouv.fr
- France Identité, permis numérique : france-identite.gouv.fr
- Sécurité routière, permis à 17 ans : securite-routiere.gouv.fr
- Autres fiches pratiques de la même collection : certyneo.com/fr/ressources/fiches-pratiques-gratuites

Fiche pratique « Carte d'identité, passeport, permis de conduire » — version du 19/09/2026 — rédigée par l'équipe Certyneo (certyneo.com). Licence Etalab 2.0. Document informatif. Signaler une erreur : contact@certyneo.com.